

Offre exceptionnelle valable
du 4 mai au 4 août 2009

(Dans la limite de l'enveloppe commerciale disponible)



GENERALI
Solutions d'assurances

PARTICULIERS

professionnels

entreprises

maxéo



Sécurité ou Performance? Inutile de choisir.

Produit financier à capital garanti à l'échéance. Période de commercialisation du 4 mai au 4 août 2009.
Maxéo (code ISIN : XS0420261587) est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de contrats de capitalisation.
Cette brochure n'est pas un document contractuel. Le prospectus, notifié et validé par l'AMF le 27/04/2009 conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général, est disponible sur simple demande auprès de Generali.

GENERALI
G.E.P. MEVS

► La garantie de votre investissement initial*

Quoi qu'il arrive, Maxéo vous garantit de récupérer votre investissement initial* à l'échéance.

La valeur liquidative d'origine (au 18/08/2009) du support Maxéo est garantie à 100 % à l'échéance.

*Hors fiscalité et/ou frais liés à votre contrat.

► Un panier diversifié et équilibré de 20 actions

Afin de limiter les risques, le panier d'actions est diversifié en termes de zone géographique et de secteur d'activité. Il compte uniquement des actions de grandes entreprises internationales.

Chacune représente 5 % du panier.

Nom	Secteur	Pays	Pondération
GLAXOSMITHKLINE PLC	Consommation non cyclique	GRANDE-BRETAGNE	5 %
JOHNSON & JOHNSON	Consommation non cyclique	ETATS-UNIS	5 %
NESTLE SA	Consommation non cyclique	SUISSE	5 %
NOVARTIS AG	Consommation non cyclique	SUISSE	5 %
PROCTER & GAMBLE	Consommation non cyclique	ETATS-UNIS	5 %
WAL-MART STORES INC	Consommation cyclique	ETATS-UNIS	5 %
E.ON AG	Electricité	ALLEMAGNE	5 %
CHEVRON TEXACO CORP	Energie	ETATS-UNIS	5 %
ENI SPA	Energie	ITALIE	5 %
TOTAL SA	Energie	FRANCE	5 %
BNP PARIBAS SA	Finance	FRANCE	5 %
HSBC HOLDING PLC	Finance	GRANDE-BRETAGNE	5 %
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	Finance	JAPON	5 %
SIEMENS AG	Industrie	ALLEMAGNE	5 %
RIO TINTO plc	Matériaux de base	GRANDE-BRETAGNE	5 %
APPLE COMPUTER INC	Technologie	ETATS-UNIS	5 %
HEWLETT-PACKARD CO	Technologie	ETATS-UNIS	5 %
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Technologie	COREE DU SUD	5 %
NOKIA OYJ	Télécommunications	FINLANDE	5 %
VODAFONE GROUP PLC	Télécommunications	GRANDE-BRETAGNE	5 %

Un maximum de Performance

► La dynamisation de votre épargne

Maxéo vous permet de dynamiser votre épargne, même en cas de stabilité ou de reprise modérée des marchés actions. Il n'est pas nécessaire que les valeurs des 20 actions montent fortement dans les 4 prochaines années pour que votre placement génère de la performance à l'échéance.

► Un potentiel de gain de 38 %

La meilleure performance du panier d'actions depuis l'origine sert de référence pour le calcul de la performance de Maxéo à l'échéance. Cette dernière est multipliée par 4.

À l'échéance des 4 années,
vous percevrez donc au maximum :

100 % de votre investissement initial*



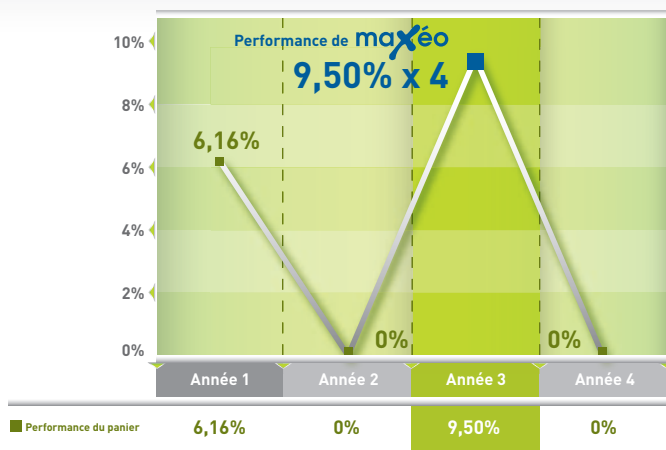
38 % de performance (9,5 % x 4)*



**138 % de votre investissement initial*,
soit un taux de rendement annuel de 8,39 %*.**

*Hors fiscalité et/ou frais liés à votre contrat.

Exemple :



Performances du panier :

Année 1	+6,16%
Année 2	+0,00%
Année 3	+9,50%
Année 4	+0,00%

La performance retenue pour le calcul de la performance de Maxéo à l'échéance des 4 années est donc : **+9,50%** (performance de l'année 3)

**On multiplie cette performance par 4 soit :
9,50% x 4 = 38%**

Les données chiffrées utilisées dans l'exemple ci-dessus n'ont qu'une valeur indicative et informative. Elles ne préjugent en rien des performances futures du produit et ne sauraient constituer en aucune façon une offre commerciale ou une incitation à investir. Les données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou hors frais liés au contrat.

Un maximum d'atouts

L'atout « Souplesse »

Maxéo est un support en unités de compte adossé à un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. A l'échéance des 4 ans, il sera automatiquement arbitrée sans frais sur le fonds en euros de votre contrat. Dès lors, vous aurez la possibilité :

→ **d'investir votre capital sur les différents supports financiers de votre contrat** sans incidence fiscale ;

→ **d'effectuer un rachat** partiel ou total. Dans ce cas, les plus-values réalisées seront imposables à partir de la 5^e année soit par intégration au revenu*, soit par prélèvement forfaitaire libératoire de 15 %*.

Avant l'échéance des 4 ans, une sortie de l'unité de compte Maxéo sera liée directement aux paramètres du marché ce jour-là et présente donc un risque non mesurable.

*Plus application des prélèvements sociaux.

L'atout « Fourgous »

Si vous êtes déjà détenteur d'un contrat d'assurance-vie monosupport, vous avez l'opportunité de **dynamiser votre épargne en la transférant en partie ou en totalité vers le support Maxéo**, tout en conservant l'antériorité fiscale de votre contrat monosupport.

De plus, après le transfert, vous bénéficierez du report des prélèvements sociaux appliqués aux contrats multi-supports uniquement en cas de sortie partielle ou totale et de leur exonération en cas de décès.

L'atout « Fiscalité »

Vous bénéficiez de tous **les avantages liés à la fiscalité de l'assurance-vie**, optimale au bout de 8 ans.

→ Les plus-values réalisées** sont exonérées de l'impôt sur le revenu au bout de 8 ans, en-dessous d'un seuil de 4 600 euros par an pour un célibataire ou 9 200 euros pour un couple.

→ Par ailleurs, grâce à l'assurance-vie, vous bénéficiez également d'une fiscalité successorale inégalée car il n'y a pas de droits de succession jusqu'à certaines limites.

**Hors prélèvements sociaux.

À propos de Generali

► Generali, assureur responsable incitant à la prudence

Depuis de nombreuses années, **Generali gère ses actifs avec une grande prudence**, s'attachant à :

- diversifier ses investissements tant du point de vue des zones géographiques que des secteurs économiques,
- privilégier les entreprises à grande capitalisation boursière et les valeurs de croissance à forte visibilité.

La compagnie a mis en place **un dispositif rigoureux de contrôle interne** conforme aux exigences réglementaires couvrant l'ensemble des risques financiers et opérationnels. Dans ce cadre, elle procède à des tests très réguliers pour mesurer la robustesse de ses placements face aux aléas financiers.

► La solidité du groupe Generali

Le groupe Generali, créé en 1831 à Trieste, est aujourd'hui le **3^e assureur en Europe**. Ses actifs gérés s'élèvent à 275 milliards d'euros fin 2008.

Sa solidité financière est reconnue par les principales agences de notation :

- **S&P : AA-**
- **Fitch : AA-**
- **Moody's : AA3**
- **AM best : A+**

En France, Generali est le 2^e assureur généraliste avec un chiffre d'affaires atteignant 14,8 milliards d'euros en 2008. A fin 2008, ses actifs s'élèvent à 65 milliards d'euros.

► La solvabilité du groupe Generali

Les compagnies d'assurance obéissent à des règles prudentielles très strictes.

Ainsi, au 31 décembre 2008, **les marges de solvabilité de Generali France sont satisfaisantes**.

A fin 2008, le taux de couverture de la marge de solvabilité ressort à 145 % pour Generali Vie.





Maxéo est un produit financier, sous forme d'une unité de compte, adossé à un contrat multisupport d'assurance-vie ou de capitalisation Generali. Il permet de dynamiser votre épargne, même en cas de stabilité ou de reprise modérée des marchés actions dans les 4 prochaines années, avec la certitude de récupérer votre investissement initial* à l'échéance.

*Hors fiscalité et/ou frais liés à votre contrat.

maxéo le concept

Maxéo suit l'évolution de la performance d'un panier diversifié de 20 actions internationales sur une durée de 4 ans.

Etape 1

Calcul de la performance de chaque action du panier depuis l'origine

A l'issue de chaque année, la performance de chaque action depuis l'origine est calculée de la manière suivante :

- si la performance de l'action est positive ou nulle, elle est enregistrée à + 9,5 %.
- si la performance de l'action est négative, elle est prise en compte telle quelle, mais ne peut en aucun cas être inférieure à - 50 %.

Etape 2

Calcul de la performance du panier depuis l'origine

A l'issue de chaque année, la performance du panier est calculée à partir de la moyenne arithmétique des performances des 20 actions retenues dans l'étape 1 :

- si la performance du panier est positive, elle est limitée à + 9,5 %.
- si la performance du panier est négative, elle est fixée à 0 %.

Etape 3

Calcul de la performance de Maxéo à l'échéance des 4 années

C'est la meilleure des 4 performances du panier qui est retenue pour le calcul de la performance du support Maxéo à l'échéance. Celle-ci est multipliée par 4.

À l'échéance des 4 années

Maxéo offre 4 fois la meilleure performance du panier depuis l'origine, soit un potentiel de gain maximum de 38 %* (taux de rendement annuel de 8,39 %*).

Si le panier d'actions réalise une performance négative à l'issue de chaque année, vous êtes certain de récupérer votre investissement initial* à l'échéance.

*Hors fiscalité et/ou frais liés à votre contrat.

Caractéristiques de Maxéo

Avertissement

Le produit MAXEO décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority (« UKLA ») (Royaume Uni) comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC en date du 14 avril 2009 et le certificat d'approbation a été adressé à l'AMF conformément à l'article 18 de la Directive.

Le Prospectus de Base est disponible auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant :

« https://www.credit-suisse.fr/pbi/p/fra/fr/pub/fin/fin_publications_financieres.jsp?pageToShow=lb4 » et doit être lu conjointement avec les conditions définitives du produit disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://amf-france.org>).

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base.

En achetant cet EMTN, les investisseurs sont notamment exposés au risque de crédit de l'émetteur Crédit Suisse qui seul est responsable de la réalisation de la promesse à l'échéance.

L'acheteur du produit MAXEO s'expose aux fluctuations des marchés actions, mais bénéficie à l'échéance du produit d'un remboursement garanti du capital.

L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement.

Le produit MAXEO a été élaboré pour un horizon d'investissement de 4 ans et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et exposera l'investisseur à un risque de perte en capital.

Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée (remboursement du capital à l'échéance finale du 27/08/2013).

Forme juridique :	EMTN
Émetteur :	Crédit Suisse London Branch
Notation de l'émetteur :	Aa1/A+/AA-
Devise :	Euro
Place de cotation :	Dublin
Code ISIN :	XS0420261587
Période de commercialisation :	du 04 mai au 04 août 2009
Date de constatation initiale :	18 août 2009
Date d'échéance :	27 août 2013
Dates de constatations annuelles :	18 août 2010, 2011, 2012, 2013
Prix d'émission :	100%
Valeur nominale unitaire :	1 000 €

GÉNÉRATION RESPONSABLE



Generali Vie
Société anonyme au capital
de 285 863 760 euros
Entreprise régie par
le code des assurances
602 062 481 R.C.S Paris
11 boulevard Haussmann
75009 Paris